# STRUCTURES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES A ROGNES

(DÉBUT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE-MILIEU DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE)

PAR

SYLVIE BONNEL

diplômée d'études approfondies

#### INTRODUCTION

Le village de Rognes (Bouches-du-Rhône), qui compte aujourd'hui quatre mille quatre cents habitants, n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune étude scientifique. Il offre pourtant plusieurs avantages : d'une part, par sa taille restreinte, il permet de circonscrire les recherches et se prête à une étude en profondeur ; de plus, la documentation qui s'y rapporte est à la fois abondante (à partir de la fin du XIII" siècle surtout), variée et répartie de manière homogène sur toute la période allant du début du XIV" siècle au milieu du XV siècle.

L'histoire locale est, selon Marc Bloch, « une question générale posée aux témoignages que fournit un champ d'expériences restreint ». C'est pourquoi le village provençal au bas Moyen Age fait depuis longtemps déjà l'objet d'études. Ses caractéristiques ont été définies à plusieurs reprises, principalement par Georges Duby, Noël Coulet et Louis Stouff. L'étude des structures économiques, sociales et politiques du village de Rognes à la fin du Moyen Age se donne pour but de confronter les renseignements fournis par les sources rogniennes avec les conclusions de ces travaux.

#### SOURCES

Il convient tout d'abord de souligner un trait marquant des sources concernant le village de Rognes à la fin du Moyen Age : on dispose à la fois d'un fonds seigneurial et d'un fonds communal, ce qui ne se rencontre pas toujours dans un même village, du moins pour l'époque médiévale. L'un et l'autre fonds contiennent essentiellement des actes notariés touchant au fonctionnement de la communauté, à la

vie agricole et pastorale et à la seigneurie, mais on possède également un important document fiscal. le cadastre, qui date de 1424.

L'aspect le plus frappant est la prédominance écrasante des actes relatifs à la propriété, particulièrement riches pour un examen de l'habitat ainsi que du terroir et de son exploitation.

En revanche, les renseignements sont beaucoup moins nombreux pour une étude des aspects démographiques et sociaux : si le cadastre de 1424 permet de mesurer les niveaux de fortune, si sont également conservées des listes nominatives qui autorisent une approche de l'évolution démographique, il faut en revanche attendre le milieu du XV siècle pour trouver un premier registre notarial (archives départementales des Bouches-du-Rhône, 307 E 1088), lequel contient non seulement des actes de la vie économique, comme des reconnaissances de dette, mais aussi un nombre important et donc relativement représentatif d'actes familiaux (constitutions et assignations de dot, testaments, tutelles, partages de biens, etc.).

En outre, on dispose d'actes concernant l'universitas. Il s'agit, d'une part, d'un certain nombre d'actes solennels dont est conservée l'expédition, surtout pour la première moitié du XIV siècle : rapports avec les seigneurs et la cour royale, charte de commune (25 mai 1338), etc.; d'autre part, dans le registre notarial déjà cité, des actes de la vie courante de la communauté : désignation des agents, conventions passées avec des artisans, dispositions diverses. On peut ainsi étudier la naissance et les premiers pas des institutions villageoises, puis, après plus d'un siècle d'existence, le fonctionnement de ces structures communautaires.

La documentation concernant l'église de Rognes, enfin, est plutôt restreinte. Ici encore, elle porte essentiellement sur la terre : sont conservées surtout des reconnaissances de biens tenus sous la directe de telle ou telle église (archives départementales, sous-série 2 G principalement), ce qui permet d'évaluer la composition des patrimoines ecclésiastiques et de les comparer avec ceux des laïcs. L'autre principale source touchant la vie religieuse est constituée par les registres de visites pastorales dressés dans le diocèse d'Aix (1343-1344, 1421, 1424-1427), qui autorisent l'étude pour Rognes du déclin qui a touché l'église de Provence dans son ensemble à la fin du Moyen Age. La question de la foi, ou tout au moins de ses manifestations, est éclairée par vingt-trois testaments datant pour la plupart de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

# PREMIÈRE PARTIE LES CADRES DE VIE : TERROIR ET HABITAT

#### CHAPITRE PREMIER

# PRÉSENTATION

Le milieu. – Le village de Rognes est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de la ville d'Aix-en-Provence, aux limites du terroir aixois. A la fin du Moyen Age, il appartenait à la viguerie et au diocèse d'Aix. Le passage sur la Durance se

faisant notamment par le péage de Gontard sur le terroir de Rognes, cette localité constitue un point de passage pour ceux qui désirent se rendre de la région d'Aix et Marseille vers le pays d'Aigues et les Alpes. Le réseau routier y est dense et ce, dès l'époque romaine. Le paysage rognien offre un visage relativement contrasté, avec une alternance de vallons où court l'eau, d'éminences plus ou moins élevées (le village est enserré entre trois massifs) et de plaines dans une large partie sud du terroir et au nord-ouest du village. L'on retrouve à Rognes la variété géologique et le climat fort inégal constatés pour l'ensemble de la région aixoise. Il est admis par provision que les limites médiévales du terroir rognien sont plus ou moins identiques à celles d'aujourd'hui.

Les deux principales sources pour l'étude du terroir : les reconnaissances de biens et le cadastre de 1424. – Au bas Moyen Age, la plupart des terres rogniennes sont tenues à « acapte ou emphytéose perpétuelle ». L'emphytéote a notamment l'obligation de faire reconnaissance de son bien au propriétaire éminent de celui-ci. Cette reconnaissance est un acte de gestion domaniale, authentifié par le seing manuel du notaire, et a valeur de preuve en justice. Les reconnaissances conservées pour Rognes entre 1318 et 1453 représentent trente-six rouleaux de parchemin, trois cahiers de papier et deux copies datant de l'époque moderne, soit près de deux mille neuf cents biens reconnus à une quarantaine de propriétaires différents. Le cadastre de 1424, pour sa part, est conservé en partie : seul le second cahier de l'original est resté intact. Il existe une copie moderne de l'intégralité du document mais elle souffre d'une lacune majeure, puisqu'elle omet toutes les indications de valeur, qui constituent pourtant la raison même d'exister d'un cadastre. Elle a du moins l'avantage de présenter un tableau global du terroir à une date donnée.

Les différents types de biens. – Les historiens ont dégagé trois principales caractéristiques du terroir provençal à la fin du Moyen Age: morcellement, exiguïté et dispersion des parcelles. Le cas rognien semble tout à fait correspondre à ces définitions, en tout cas dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle (il est impossible de le vérifier pour le XIV<sup>e</sup> siècle, étant donné l'absence presque totale d'indication de superficie). Sur l'ensemble de la période étudiée, 44,3 % des biens sont des terres. Loin derrière viennent, par ordre décroissant, les jardins-vergers, vignes et maisons (environ 10 %), puis les ferrages (4 %). L'on rencontre, enfin, d'autres types de biens (prata. aires, curtes, granges, champs, etc.), mais de manière discrète puisque, tous ensemble, ils représentent moins de 20 %. Il convient de souligner pour terminer que l'on ne rencontre pas dans le village de Rognes de différenciation dans la composition des patrimoines en fonction du niveau de fortune.

### CHAPITRE II

#### LES STRUCTURES DU TERROIR

Identification des toponymes. – L'identification des lieux-dits constitue la démarche préliminaire indispensable pour pouvoir prétendre reconstituer la structure globale du terroir. Il a été possible d'identifier ou, du moins, de replacer, même grossièrement, sur la carte près de 40 % de tous les toponymes rencontrés dans les reconnaissances de biens et le cadastre, chiffre qui monte à 60 % environ si l'on prend en compte uniquement les noms de lieu qui reviennent de manière régulière.

L'occupation du terroir. – L'étude de la densité des toponymes dans le terroir permet de dessiner une image relativement fidèle de l'occupation du sol. Celle-ci est avant tout tributaire de la physionomie du paysage : les zones les moins hospitalières se caractérisent par un nombre très restreint de toponymes, tandis que, outre le village et ses alentours proches, deux quartiers, bien arrosés, paraissent avoir été densément occupés. Il ne semble pas que les troubles de la seconde moitié du XIV siècle en Provence aient eu des répercussions notables dans l'occupation même du terroir.

La répartition des cultures. – Le terroir rognien correspond globalement au schéma concentrique dégagé pour le Latium des X°-XII° siècles et la Provence de la fin du Moyen Age : au centre, le village, type même de l'habitat groupé avec, dans ses alentours proches, jardins et ferrages, la périphérie du village étant le domaine de la terra, c'est-à-dire de la céréaliculture. Se distinguent deux zones consacrées à la vigne, mais la viticulture n'y est pas pratiquée de manière exclusive. Il convient de souligner que, si la zone intermédiaire entre le village et la terre céréalière est au XIV° siècle composée essentiellement de ferrages, ces dernières sont, après les troubles de la seconde moitié du XIV° siècle, remplacées par des terre et des jardinsvergers. Les prés, très peu présents au XIV° siècle, apparaissent au XV° dans les quartiers les plus riches en ressources aquatiques. La distribution globale des différentes cultures dans le terroir ne change pas radicalement entre le début du XIV° et la première moitié du XV° siècle, mais les zones de viticulture se restreignent au profit de la terra et les ferrages connaissent un effacement sensible.

L'incult. – Si quelques défens sont situés à proximité immédiate du village, ce qui témoigne de la présence résiduelle de l'incult qui a été grignoté par l'habitat, la très grande majorité des espaces incultes et des bois se trouvent sur les marges du terroir : l'on constate donc une combinaison de l'ager et du saltus pleinement méditerranéenne. Le paysage rognien, à l'instar du reste de la Provence, est maîtrisé et fortement structuré.

#### CHAPITRE III

# MODES D'EXPLOITATION ET CHARGES PORTANT SUR LA TERRE

Les modes de faire-valoir. – Les reconnaissances de près de deux mille neuf cents biens tenus sous le régime de l'emphytéose, auxquelles s'ajoutent soixante-seize baux emphytéotiques contre dix contrats de fermage ou de métayage pour toute la période semblent montrer que l'emphytéose constitue, de manière écrasante, le mode majoritaire de faire-valoir de la terre à Rognes à la fin du Moyen Age.

Redevances et valeurs des biens fonciers et immobiliers. – Globalement, tandis que les redevances à part de fruits disparaissent presque complètement entre le début du XIV<sup>r</sup> siècle et le milieu du XV<sup>r</sup> siècle, les cens en numéraire restent stables, aux alentours de 15 à 20 %, de même que les redevances en céréales, aux environs de 40 % (en froment surtout, mais aussi, pour les propriétaires les plus modestes, en seigle). D'autres prestations (corvées et redevances en nature) sont exigées de manière résiduelle. Le régime de la franchise touche un peu plus du cinquième des biens entre 1318 et 1453, mais il connaît des variations en fonction du niveau de fortune des propriétaires : face à la crise de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, tous

suppriment les redevances à part de fruits mais, tandis que les plus riches n'hésitent pas à faire passer une bonne partie de leurs biens sous le régime de la franchise, les autres préfèrent conserver un revenu, même minime. L'étude des redevances et de la valeur des principaux types de biens permet de faire plusieurs constatations : les redevances en numéraire touchent surtout les biens les plus intégrés dans l'espace habité (maisons, jardins et ferrages) ; les redevances sont le plus souvent d'un montant très faible et ont donc avant tout une valeur récognitive ; la franchise constitue à Rognes un phénomène particulièrement important et concerne tous les types de biens. Rognes, loin du climat de panique constaté ailleurs en Provence à la même époque, donne plutôt l'image d'une relative stabilité dans la médiocrité : les biens fonciers et immobiliers se cantonnent dans des redevances et des prix de vente ou valeurs cadastrales fort modestes.

Les pratiques culturales. – Rognes vérifie deux phénomènes distingués pour la Provence de la fin du Moyen Age : la prépondérance du froment et l'extrême rareté de l'olivier. Du point de vue des techniques comme de l'outillage agricoles, la campagne rognienne offre peu d'originalité par rapport au reste de la Basse-Provence.

Les moulins. – Cinq moulins sont mentionnés, dont quatre à proximité de l'eau. En effet, contrairement à l'imagerie provençale traditionnelle, les moulins étaient essentiellement à eau à la fin du Moyen Age. A Rognes, ils semblent avoir surtout appartenu à des personnes de condition sociale aisée. Le village, enfin, n'a vraisemblablement pas subi la banalité seigneuriale qui pesait sur les moulins dans d'autres localités.

#### CHAPITRE IV

#### L'HABITAT

Perché, le castrum de Rognes consiste en un entassement de maisons jointives. Il appartient à la minorité des villages de Provence qui possédaient, au moment de l'enquête de Véran d'Esclapon (1379) et sûrement dès le début du XIV siècle, à la fois château (il y en a même deux) et muraille. L'habitat connaît un resserrement notable dans la seconde moitié du XIV siècle (les maisons situées dans le bourg étant alors fort peu nombreuses) puis, une fois le danger passé, une extension nouvelle hors les murs. Le village compte en 1424 au moins cent vingt-neuf maisons. L'habitat rognien est bien inscrit dans le contexte provençal des XIV et XV siècles : il demeure essentiellement groupé jusqu'au deuxième quart du XV siècle, date à laquelle apparaît progressivement un habitat dispersé durable sous la forme de bastides, pour l'heure surtout vouées à l'exploitation agricole, symbole de l'emprise aixoise sur le terroir rognien.

# DEUXIÈME PARTIE

# LES STRUCTURES SOCIALES ET LES ACTIVITÉS NON ACRICOLES

#### CHAPITRE PREMIER

### ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

La chute démographique et l'évolution des noms de baptême. — En passant d'un peu plus de mille habitants au début du XIV<sup>e</sup> siècle à environ deux cent cinquante dans le dernier quart du siècle suivant, Rognes présente une évolution démographique particulièrement marquée. Si, en général, les localités provençales les plus touchées par le déclin démographique de la fin du Moyen Age sont celles qui, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, étaient les moins peuplées, Rognes, pour sa part, bien qu'appartenant aux villages provençaux d'une certaine importance démographique au début du XIV<sup>e</sup> siècle, connaît un déclin considérable de sa population. Cela peut s'expliquer à la fois par les fléaux de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et par un taux très faible de remplacement des générations.

Les noms de baptême rogniens font écho à l'évolution générale des prénoms mise en lumière pour le Midi méditerranéen : si l'on constate au total une certaine variété de noms de baptême, ceux-ci ne s'en regroupent pas moins autour d'une poignée de prénoms ; ils ont un caractère largement politique mais connaissent également une christianisation notable.

La hiérarchie des fortunes, la mobilité géographique et sociale, les institutions familiales. — La société rognienne est très fortement hiérarchisée et la richesse immobilière et foncière se concentre entre les mains de quelques-uns tandis que la majorité vit de peu : schéma que l'on retrouve par exemple à Pourrières. Si la documentation est insuffisante pour déterminer s'il existait ou non un brassage social à Rognes, on sait, en revanche, que les étrangers représentaient une part infime de la population du village mais qu'ils étaient socialement bien intégrés et venaient parfois de fort loin (diocèse d'Orléans, Piémont). On constate une cohésion sociale très forte, marquée par une autorité paternelle très présente, un phénomène largement répandu de propriété en indivision et une importance considérable de l'institution matrimoniale.

L'endettement. – La population rognienne est, comme ailleurs, extrêmement pauvre ou du moins, même pour les plus riches, vulnérable : les particuliers aussi bien que la communauté ont fréquemment recours à l'emprunt de sommes d'argent généralement très modestes et dont le remboursement, prévu à court terme (trois à neuf mois), connaît pourtant des délais souvent très longs. Les créanciers sont le plus souvent étrangers, Aixois ou Salonais, et la moitié d'entre eux sont juifs.

# CHAPITRE II

#### LES ACTIVITÉS NON AGRICOLES

Les notaires et les artisans. - La société villageoise provençale du bas Moyen Age est très homogène : tous ou presque sont paysans. Mais il y a des exceptions :

un ou plusieurs notaires, quelques artisans, dont le nombre varie selon la localité. Du début du XIV au milieu du XV isiècle, deux faits se dégagent : alors que le village de Rognes était de taille modeste, un nombre relativement important de notaires y exerçaient en même temps et l'on y rencontre le phénomène du notaire itinérant distingué dans d'autres parties du monde méditerranéen. Les notaires exerçaint à Rognes appartenaient apparemment aux catégories sociales les plus favorisées et jouaient un rôle important dans l'administration communale.

Par ailleurs, les autorités villageoises se dotent d'un boucher vers le milieu du XV' siècle, manifestent un souci de réglementation des prix de la viande et perçoivent la rève de la boucherie. Mais il n'est jamais question, comme dans la région arlésienne, de veiller à l'hygiène : il s'agit simplement d'assurer un ravitaillement suffisant en viande. Les sources sont fort peu abondantes sur les autres activités artisanales mais elles permettent de distinguer plusieurs éléments : la population comptait, par rapport aux villages voisins, un nombre relativement important d'artisans résidant et exerçant sur place : de plus, les métiers artisanaux se caractérisent par une variété inattendue ; enfin, à l'instar de la Vésubie, l'importance de l'artisanat textile est notable, même si l'outillage semble particulièrement rudimentaire. Les artisans, quel que soit leur métier, appartiennent à toutes les classes sociales et assument parfois des fonctions au sein des institutions villageoises.

Un commerce limité; l'élevage paysan. – Dans le village de Rognes comme dans celui de Pourrières, les échanges portaient avant tout sur les produits du sol et de l'élevage, et toujours en petites quantités. En réalité, les sources apportent peu de renseignements sur le commerce pratiqué à Rognes au XV siècle. C'est finalement de manière négative que ces actes nous informent le plus : leur petit nombre, les marchandises qu'ils dévoilent, les personnages qu'ils mettent en jeu, tout cela indique qu'à Rognes, tout autant qu'à Pourrières ou dans la vallée de la Vésubie au même moment, se pratique un commerce limité, de première nécessité, caractérisé avant tout par la dépendance très étroite à l'égard des centres urbains de la région, la modestie des transactions et la pauvreté des acheteurs.

Pour sa part, l'élevage apparaît essentiellement vivrier, médiocre mais relativement répandu. Beaucoup sont éleveurs mais bien peu en font leur profession : le plus grand nombre se contente de quelques têtes. Ce caractère particulièrement modeste de l'élevage paysan à Rognes est d'autant plus frappant que la ville voisine d'Aix devient à la même époque un centre régional de rassemblement des peaux et des laines et connaît l'ascension d'entrepreneurs d'élevage, les nourriguiers.

L'attitude de la communauté sur la question de l'élevage. – Avant même d'être dotée de syndics permanents officiellement chargés de la gestion des affaires des Rogniens (25 mai 1338), l'universitas eut souvent à intervenir sur la question de l'élevage. Comme ailleurs, l'attitude la plus apparente de la communauté consiste dans l'acquisition et la défense des pâturages ou, pour mieux dire, des terres vaines. Ce souci de maîtrise de la pâture des animaux se manifeste sur deux plans : il s'agit de faire en sorte que tous les Rogniens, nobles, clercs ou roturiers, puissent pratiquer l'élevage dans le respect des droits de chacun, et il est, par conséquent, nécessaire de fixer des règles pour éviter les différends; c'est l'objet d'un accord de janvier 1308 entre nobles et « plébéiens », mais il en est aussi question dans la charte de commune de 1338. Il convient également d'éviter que des troupeaux étrangers n'envahissent abusivement les pâtis : c'est dans ce but que la charte de commune de 1338 ainsi que des préconisations de 1375 et des années 1450 définissent les conditions dans lesquelles le bétail étranger peut séjourner sur le terroir rognien.

Les Rogniens sont donc, phénomène commun, fort jaloux de leurs espaces de dépaissance. Ce trait explique que, entre la communauté et des étrangers, naissent des conflits, dont trois sont mentionnés : le premier oppose, dans la première moitié du XIV siècle. Rognes à l'abbaye voisine de Silvacane ; les deux autres découlent du fossé qui sépare l'élevage modeste pratiqué par la grande majorité des Rogniens d'avec celui des nourriguiers aixois. A partir du deuxième quart du XV siècle, ces derniers adoptent des stratégies de pénétration plus pacifiques, acquérant des bastides ou devenant citoyens de Rognes.

# TROISIÈME PARTIE LA VIE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

#### CHAPITRE PREMIER

### LA VIE POLITIQUE

Les droits seigneuriaux et comtaux. — Soumis aux droits comtaux traditionnels à l'exception de l'albergue, le village doit également s'acquitter d'un certain nombre de prestations envers les seigneurs : la taille aux cinq cas et un droit de gîte (jusqu'à leur suppression le 25 mai 1338; la taille en cas de mariage des filles des seigneurs est ensuite rétablic en 1433); les droits de mutation; le fournage. Le seigneur. détenteur du merum et mixtum imperium, exerce la justice et participe à certains frais de réparation des équipements collectifs.

La communauté: origines et chronologie. – Le village, sous l'effet d'un ensemble de facteurs (droit romain, concentration de l'habitat, pouvoirs comtal et seigneurial), se dote assez tôt d'institutions communautaires: des syndics temporaires dès le dernier quart du XIII siècle, et permanents à partir de 1338; un parlement public dès 1307. Rognes appartient donc à la première vague d'émancipation communale provençale.

Les institutions villageoises et leur tendance oligarchique. – Rognes se cantonne toutefois très longtemps à une organisation assez élémentaire : un parlement public et des syndics. Conseil, auditeurs des comptes et collecteurs des impôts n'apparaissent pas dans la documentation avant l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle et il n'est jamais fait mention d'un trésorier.

Les institutions dirigeantes rogniennes, comme dans l'ensemble de la Provence, sont prises en main par un groupe de notables : les mêmes hommes, voire les mêmes familles, cumulent les charges et se cooptent. Mais, contrairement à ce qui est constaté dans les villes, il semble que, comme dans les villages de Pourrières ou Pontevès, les instances communautaires rogniennes réunissent aussi bien les plus grosses fortunes que des personnages beaucoup plus modestes : le système politique rognien était donc nettement oligarchique sans pour autant être ploutocratique.

Pouvoirs et fonctions des institutions communautaires. – Les institutions villageoises exercent un certain nombre de fonctions : représentation de la communauté face au seigneur, auprès du comte et au sein des assemblées locales, gestion

de la fiscalité (à la fois directe et indirecte) et des finances, entretien du patrimoine collectif (enceinte, fontaines et routes, four communal, archives), satisfaction des besoins de la communauté et interventions économiques, maintien de l'ordre public, réglementation de la vie rurale, protection du terroir rognien, interventions dans la vie religieuse. Peut-être en vertu de la taille modeste du village, l'organisation communale, malgré son caractère rudimentaire, y assume finalement les mêmes prérogatives que celles des communautés urbaines voisines, parvenues, à la même époque, à un degré d'élaboration nettement plus élevé.

#### CHAPITRE II

#### LA VIE RELIGIEUSE

Les édifices religieux et le clergé. – Le village n'échappe pas au phénomène de « dévastation déplorable et générale » des églises constaté pour l'ensemble du diocèse d'Aix : les visites pastorales de 1343-1344, 1421 et 1424 permettent de se rendre compte du déclin rapide des édifices religieux. En effet, tandis qu'en 1343, l'on se soucie principalement d'agrandir l'église paroissiale, les visiteurs des années 1420 tentent de remédier à l'état pitoyable des trois églises de Rognes (prieuré Saint-Étienne de Conil, église Saint-Étienne de Rognes et église paroissiale Sainte-Marie) : absence de portes, toit endommagé, utilisation des bâtiments religieux comme grange, etc. Quant aux renseignements portant sur le personnel ecclésiastique, fort rares, ils n'indiquent pas que le village se distingue du reste de la Provence.

Liturgie et dévotion eucharistique. – L'étude des vêtements sacerdotaux, des livres liturgiques et de la conservation du Saint-Sacrement permet d'affirmer que, malgré l'état déplorable des édifices du culte dans la première moitié du xv° siècle, la vie religieuse était. à Rognes, normale et croyante, avec le même attachement aux pratiques et rites de l'Église, une dévotion eucharistique semblable au reste du diocèse.

Les pratiques religieuses à travers les testaments. – Les manifestations de la foi telles qu'on les perçoit à travers les vingt-trois testaments conservés (dictés par des Rogniens ou des Aixois originaires de Rognes) obéissent au même schéma qu'ailleurs : il s'agit, pour le testateur, tout à la fois d'assurer la transmission de son patrimoine en garantissant une continuité familiale, et de payer son gage à Dieu à travers un certain nombre de dispositions pieuses. Mais les pratiques testamentaires rogniennes sont marquées du sceau de la médiocrité : la très grande majorité des paroissiens se contentent, en réalité, des services les plus simples. Il faut, pour terminer, souligner le fort attachement des Rogniens aux institutions confraternelles qui, essentiellement laïques, avaient pour fonctions principales d'accompagner la sépulture, de rehausser la splendeur des offices, de célébrer la procession de la fête patronale et de pratiquer charité et assistance publiques.

#### CONCLUSION

Un constat s'impose : le village de Rognes vient, avec quelques nuances, confirmer les traits que d'autres ont dégagés comme caractéristiques de l'économie, de la

société et même du paysage de la Provence rurale à la fin du Moyen Age. Cette étude permet de contribuer, modestement, à une connaissance plus précise du paysan du Moyen Age qui, comme l'a dit Georges Duby, « trop souvent n'a pas d'histoire ».

# PIÈCE JUSTIFICATIVE

Édition de la charte de commune de Rognes, 25 mai 1338 (musée Arbaud, M. F. 153, n° 4602), suivie de la liste alphabétique des participants.

# **ANNEXES**

Cartes. - Tableaux. - Illustrations. - Index des noms propres.